

# Société des Hispanistes Français de l'Enseignement Supérieur

[http:// www.hispanistes.org](http://www.hispanistes.org)

Bordeaux, le 25 janvier 2010

Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

La Société des Hispanistes Français a pris connaissance des circulaires régissant la mise en place des masters ouverts aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et organisant les concours de recrutement des professeurs des enseignements primaire et secondaire.

- Elle déplore que ces textes soient le résultat de décisions unilatérales et que n'aient pas été prises en compte les observations et les propositions faites par les instances de réflexion mises en place ainsi que par la CPU, la CDIUFM, les sociétés savantes et les organisations syndicales.
- Elle s'élève contre les dispositions relatives à l'organisation du master et des concours qui contredisent l'objectif affiché d'amélioration de la qualification des personnels de l'Éducation nationale, tant en ce qui concerne la formation disciplinaire que pédagogique.
- Elle proteste contre l'impossibilité dans laquelle se trouvent les universités de mettre en place des masters de qualité et des formations cohérentes dans les conditions fixées par les circulaires.

## MASTER

- La multiplication et la superposition des objectifs fixés au master par la circulaire du 23 décembre 2009 (approfondissement des savoirs fondamentaux, initiation à la recherche et rédaction d'un mémoire, formation pédagogique sous forme de stages, préparation d'un ou de plusieurs concours et réorientation pour les candidats qui échoueraient aux épreuves d'admissibilité) condamnent cette formation à un saupoudrage incompatible avec les exigences scientifiques d'un master et l'acquisition de compétences pédagogiques et didactiques nécessaires au métier d'enseignant.
- Dans les filières de langues vivantes, la superposition de la préparation des épreuves orales du CAPES, de la réalisation du stage en responsabilité et d'un éventuel séjour à l'étranger au cours du quatrième semestre rend pratiquement impossible cette dernière option.
- La réalisation de l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre du master s'avérant impossible, cette réforme censée améliorer le taux de réussite des étudiants et favoriser l'insertion professionnelle risque fort de les conduire à dissocier dans le temps master et concours, sans compensation financière pour l'allongement du temps de formation qui en découlerait pour les candidats.

## CONCOURS

- Le calendrier du CAPES qui fixe les épreuves d'admissibilité au milieu du troisième semestre du master, sans tenir compte de la semestrialisation à laquelle sont soumises les universités, le rend incompatible avec les rythmes universitaires, aussi bien en ce qui concerne la formation des candidats que la correction des épreuves écrites.
- L'absence de programme spécifique et l'adossement des épreuves écrites et orales aux programmes des collèges et des lycées ne sauraient conduire à ne prendre en compte que la culture contemporaine. Les futurs enseignants doivent faire la preuve de leur capacité à la mettre en perspective et à la comprendre grâce à la connaissance des époques antérieures.

- La SHF réitère son désaccord sur la présence de l'interrogation consacrée à « Agir en fonctionnaire d'État et de façon éthique et responsable » accolée à la seconde épreuve d'admission ; elle demande que cette interrogation soit repoussée à la première année d'enseignement.
- L'arrêté du 28 décembre prévoit l'inclusion de personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation dans les jurys. La SHF demande qu'ils n'interviennent pas dans l'évaluation des épreuves disciplinaires car ils n'ont de compétence ni scientifique ni didactique.
- La SHF s'inquiète de la diminution importante du nombre de postes mis aux concours en espagnol pour la session 2010 : 50 postes en moins au CAPES (315 au lieu de 365, soit une diminution de 13,69 %) et 8 postes en moins à l'Agrégation (40 au lieu de 48, soit une diminution de 16,66%).

#### PREMIERE ANNÉE D'ENSEIGNEMENT

- La SHF a les plus vives inquiétudes sur le degré de formation professionnelle des nouveaux enseignants qui devront prendre en mains des classes à hauteur des deux tiers d'un horaire hebdomadaire, après seulement six semaines de stage d'observation et six semaines de stage en responsabilité réalisés dans le cadre du master. Son inquiétude est accrue par le caractère non obligatoire de ces stages qui pourra conduire les nouveaux enseignants en position de responsabilité devant des élèves sans formation pédagogique suffisante ou même sans formation aucune. La qualité de l'enseignement dans les collèges et lycées s'en trouverait affectée.
- De plus, commencent à filtrer des informations selon lesquelles, dans plusieurs académies, les fonctionnaires stagiaires de 2010 commenceraient leur première année d'enseignement en assurant un service de 18 heures d'enseignement par semaine. Le choix fait par ces académies serait celui d'un stage « massé », sur six semaines, au lieu d'un stage « filé » associant 12 heures d'enseignement et 6 heures de stages et/ou de formation. Si cela se confirmait, ne serait-ce pas une façon de dégager, au détriment des élèves, des plages nécessaires pour faire assurer aux étudiants de master 2 des stages en responsabilité (avec quel encadrement ?).
- Aucune précision n'est fournie sur les modalités de titularisation des fonctionnaires stagiaires à l'issue de la première année d'enseignement.
- Tout ceci nourrit l'idée d'une réforme de la formation des enseignants et de leur recrutement répondant principalement à des motivations budgétaires et fait craindre que l'affichage d'un objectif d'amélioration de leur formation ne soit un leurre. La SHF demande un allègement de la charge d'enseignement, un authentique approfondissement de la formation professionnelle et un véritable accompagnement pédagogique des nouveaux enseignants au cours de l'année qui suit l'obtention du concours.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous assurons, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de notre dévouement au service public de l'Éducation nationale.

La présidente de la SHF

Geneviève CHAMPEAU